



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 9 février 2023

Le neuf février deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 3 février 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 13- Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mme Françoise MÉNARD, Mr Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Servane CHESNEAU, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Richard LOPEZ, M. Vincent CAILLÉ et M. Sébastien BESSON

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Linda GABORIAU), Mr Stéphane ENTÈME (pouvoir donné à M. Benoît COUTEAU), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à M. Vincent CAILLÉ)

Secrétaire de séance : M. Christian MAILLARD

2023-02-09-001 – NETTOYAGE DE LA FUTURE ÉCOLE PUBLIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant ce qui suit :

Avec l'ouverture de la nouvelle école, il convient de prévoir une prestation de nettoyage. Actuellement l'école des 3 moulins est nettoyée par l'entreprise GRANDJOUAN.

La nouvelle organisation du ménage à l'école des Trois Moulins proposée à partir du 27/02/2023 est la suivante :

Référente du ménage de l'école : Binôme 4jours/1j Un agent communal et une personne supplémentaire à déterminer	Binôme : Agent communal + 1 personne supplémentaire le mercredi Intervient lundi, mardi, jeudi et vendredi -En charge de vérifier le travail de ménage effectué par les atsem -En charge de vérifier la présence et le travail effectué par le prestataire -Effectue le ménage d'une partie des locaux	<ul style="list-style-type: none">- Salle RASED- Salle des profs- Bureau de direction- Couloir (maternel)- Salle de sieste	Lundi : 17h30 à 19h30 Mardi : 17h30 à 19h15 Mercredi : 16h30 à 18h30 Jeudi : 17h15 à 19h15 Vendredi : 16h15 à 18h15 Sur le temps scolaire
--	--	--	--



Atsem : 3 agents communaux	En charge du ménage d'une partie des locaux de l'école 3M	<ul style="list-style-type: none"> - Salle d'atsem - Les salles de maternelle - WC maternelles 	Un temps de ménage sera prévu lors des vacances scolaires : ménage du matériel, des jouets, de la classe De 16h15 à 17h15
Prestataire :	En charge du ménage d'une partie des locaux de l'école des 3 Moulins	<ul style="list-style-type: none"> - Les salles d'élémentaires - Le hall - La salle multifonction - Les 2 WC élémentaires - 2 WC élémentaires extérieurs 	Une remise en l'état ou des travaux d'exception peuvent être envisagés si besoin durant les vacances scolaires (à définir l'été) Après 16h30

prestataire	Coût horaire	durée quotidienne	Horaires intervention	Coût hebdomadaire TTC	Coût mensuel TTC (base 4,33 S)	Coût annuel TTC 36 semaines	Contrat
Grandjouan	26,18 €	5,50	16h30-19h00	720,00 €	3 117,60 €	25 920,00 €	sans engagement
							3mois de préavis
Pluservice	31,12 €	4,25	16h30-18h15	661,20 €	2 863,00 €	23 803,20 €	année scolaire
							1ère échéance 07/2023
agent technique				170,00 €	736,10 €	8 833,20 €	
total avec Grandjouan				890,00 €	3 853,70 €	34 753,20 €	
total avec PluService				831,20 €	3 599,10 €	32 636,40 €	

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le choix du prestataire de nettoyage de la future école publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et une abstention :

- APPROUVE le choix de l'entreprise GRANDJOUAN en tant que prestataire de nettoyage de la nouvelle école au coût annuel de 21 600 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer les pièces afférentes à l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le secrétaire de séance
 Christian MAILLARD

Registre certifié conforme

Le Maire
 Benoît COUTEAU